



SOMMAIRE

I – PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS	2
II – PRESENTATION DU PROJET	3
2-1 INTRODUCTION GENERALE	3
2-1-1 Projet d'intérêt général	3
2-1-2 La mise en valeur de l'existant	5
2-1-3 Le développement du projet culturel et patrimonial sur le reste du site	6
2-1-4 Authenticité / Environnement	7
2-1-5 Exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière	8
2-1-6 Synergie entre site et projet	9
2-2 AMENAGEMENT DU TERRAIN ET MODIFICATION D'ELEMENTS EXISTANTS	9
2-2-1 Accès	9
2-2-2 Stationnement	10
2-2-3 Accueil, Potager	12
2-2-4 Le Village Provençal	13
2-2-5 L'Esplanade et les Spectacles	18
2-2-6 Les ponts et la passerelle piétonne	22
2-2-7 Voies et espaces publics collectifs	23
2-2-8 Implantation en limite de terrain	23
2-2-9 Matériaux, couleurs des constructions et réduction de l'impact visuel des installations	24
2-2-10 Gestion et Collecte des déchets	25
III – INTERACTIONS DU PROJET AVEC LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX SUR LE TERRITOIRE	26
3-1 NATURE DES AMENAGEMENTS BATIMENTS ET PAYSAGE	26
3-2 ACTIONS ENVIRONNEMENTALES SUR LA ZONE DU PERMIS D'AMENAGER	27

I - PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

Situé entre Salon et Aix en Provence, dans les Bouches-du-Rhône, le château de la Barben est probablement le plus ancien de Provence.

Situé sur un éperon rocheux, à proximité de Pelissane, le château de la Barben ou « Castrum de Barbento », du provençal «château de la petite colline», domine la confluence entre le Lavaldenan et la Touloubre.

Sa situation lui permet une position défensive et des vues sur les reliefs alentours.

Mentionné dès la fin du IXème siècle le château et son domaine ont traversé les époques jusqu'à nos jours.

Entre les années 1950 et 2020, on observe une diminution de l'activité agricole.

L'implantation du zoo de la Barben et de sa zone de stationnement transforment une surface importante de garrigue et de terres agricoles.

Aux abords immédiats du château, le verger est transformé en zone de stationnement.

La garrigue dans les massifs et les ripisylves restent présents dans les mêmes proportions avec une légère croissance des végétaux en l'absence d'incendie sur cette période.

Le site propose une variante de structures paysagères existantes, qui sont décrites et documentées précisément dans l'annexe « Etude Paysagère » du Carnet 8 ; avec notamment certains paysages remarquables comme le Jardin à la Française.

Situé sur un éperon rocheux le château est visible depuis l'extérieur du site, depuis les collines ou la route du château.

Pourtant, ses accès principaux, notamment depuis le parking du zoo, le rendent invisible, camouflé par les arbres qui l'entourent. Le relief contraint le site et dicte l'implantation. Ainsi, il n'y a pas d'accès ni d'arrivée monumentale au scénographique. Les accès et vues sur le château sont plus confinés. En effet le relief prime. Le site est marqué par le relief, les collines alentours, l'éperon du château mais aussi les ruisseaux dont les ripisylves épaisses marquent des bandes boisées importantes et créent un écrin autour de la grande prairie dont l'orientation offre une vue remarquable sur la façade nord du château.

Le respect des formes paysagères existantes et l'inscription dans le territoire sont donc primordiaux pour permettre une implantation cohérente du projet.

II - PRESENTATION DU PROJET

Le parc Rocher Mistral a pour vocation de traduire en un seul lieu toute la beauté de la Provence sous toutes ses formes. Que cela soit en valorisant les traditions et l'histoire de ce territoire ou en mettant en valeur les initiatives sociales et environnementales présentes dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ainsi de nombreux spectacles réalisés par des scénaristes expérimentés émailleront ce site exceptionnel. De son passé médiéval à la Marine Royale, en passant par les Jacqueries du Grand Siècle, La Barben raconte à chaque visiteur l'histoire de la Provence, l'histoire de France. Cette histoire sera mise à l'honneur par des créations artistiques et le château retrouvera son lustre grâce à différentes campagnes de restauration.

Qui plus est, le parc Rocher Mistral sera également un acteur économique et social majeur. Créateur de près de 400 emplois locaux directs et indirects, le projet de la Barben s'ancre aussi dans des logiques d'économie en circuit court et de réinsertion sociale par le travail.

Enfin l'écologie est au cœur des préoccupations des équipes du château de la Barben. Le projet vise un impact sur l'environnement minimisé tout en comprenant un plan de revalorisation et de réimplantation de l'agriculture provençale traditionnelle.

Dès 2021, l'ambition est d'apporter au public une offre culturelle et patrimoniale autour des principaux axes majeurs qui animent ce projet.

2-1 - Introduction générale

2-1-1 Projet d'intérêt général

L'équipement collectif envisagé est d'intérêt général, et ce dans 4 domaines distincts :

- La dimension patrimoniale
- La dimension environnementale
- La dimension historique
- Le développement économique local

La présence du Château de la Barben sur son éperon rocher supporte bien sûr fièrement les dimensions patrimoniale et historique. Mais de par la nature de l'équipement projeté et sa méthode de développement, ces dimensions sont également animées à travers l'ensemble du projet. L'esthétique des constructions est directement inspirée du patrimoine vernaculaire local. Celui-ci a fait l'objet de recherches approfondies afin que les bâtiments accueillant les visiteurs soit parfaitement à l'image du patrimoine bâti provençal.

Le site est bien évidemment marqué par son patrimoine bâti, existant et projeté, mais également par son patrimoine naturel. La flore locale, les falaises environnantes, l'éperon rocheux stratégique, les deux rivières du site, les alignements centenaires d'arbres... concourent tous et chacun à sa beauté naturelle flagrante. Par ses implantations mesurées et la prise en compte de ces singularités le projet se déploie entre et avec ce patrimoine naturel. La majeure partie des constructions est prévue sur des espaces aujourd'hui dénués d'arbres (l'ancien parking du château, ou une plaine herbue), la falaise devient fond scénique majeur des spectacles de jour, la rivière de Lavaldehan agence subtilement les espaces dédiés d'une part à l'artisanat local et d'autre part aux spectacles historiques...

La conservation et la mise en valeur de ces patrimoines soutiennent a fortiori la dimension historique du projet. Cependant, celle-ci est déjà foncièrement mise en exergue par la nature même du projet : un parc à thème patrimonial et historique. En ce sens, chaque animation présentée s'appuie sur des faits historiques locaux, non au seul sens de la Provence, mais bien directement lié au site de La Barben. Par nature le site fait histoire, et le projet est là pour l'animer, la rendre palpable, au public de notre siècle.

De par le respect maximum du patrimoine naturel existant du site, le projet démontre dès lors une partie de sa dimension environnementale. Le choix de construire des éléments vernaculaires concoure également à respecter l'environnement, puisque cela nécessite l'utilisation de matériaux locaux. De plus, l'aménagement et l'entretien du site sont prévus de façon à être les moins perturbateurs possible. Aucune imperméabilisation des sols n'est permise. Ce souhait inclut le parking, qui sera arboré. La tonte par moutons est envisagée. Elle réduit les pollutions atmosphériques et sonores et permet la fertilisation naturelle des sols. La plantation d'arbres fruitiers et la réhabilitation du potager historique du château sont également l'occasion de mettre en place un circuit court de restauration des visiteurs par production directe sur le site. Le respect de l'environnement se traduit donc ici par le respect maximum des espaces naturels existants, le respect de la nature des sols et leurs entretiens raisonnés, le développement de circuits-courts pour les matériaux, la production agricole, l'artisanat local, les possibilités d'emplois...

Un tel projet touristique se doit d'aider le développement économique local. D'une part, il créera plusieurs types d'emplois : lors de sa construction, où le recours à des entreprises locales sera recherché ; lors de son exploitation, où emplois saisonniers et permanents seront créés. De façon permanente, un site d'une telle ampleur nécessite gardiennage, sécurité, entretien des troupeaux, entretien du parc agricole, entretien des infrastructures... Également, le projet est construit autour du souhait de mise en valeur de l'artisanat local : cela participe à une émulation locale des artisans et de leur savoir-faire. Enfin, de par les retombées touristiques qu'un tel projet suppose, la filière locale devrait profiter des nouveaux apports engendrés par la réussite de ce projet.

Le site du projet, organisé autour du Château, est situé au pied du massif de la Barben, dans lequel il ne s'inscrit pas, comme en atteste la topographie (site relativement plat) et les altitudes (jardin potager autour de 108 mNFG, Jardin Le Nôtre autour de 111 mNGF, Village Provençal autour de 115 mNGF, plaine des spectacles autour de 115 mNFG). Le site du projet est remarquablement dominé par le versant abrupt du massif de la Barben, dont le plateau atteint 180m. Ainsi, le projet, non seulement préserve le poumon vert que constitue le massif, confirmant sa vocation naturelle, sa silhouette et son ambiance mais encore, met en valeur le site naturel d'intérêt paysager que constitue le massif de la Barben.

2-1-2 La mise en valeur de l'existant

De manière générale, le projet s'attache à mettre en valeur les éléments existants du site, avec une attention particulière pour les abords des Monuments Historiques Classés. Pour ce faire, le projet est conçu en respectant les perspectives, en n'introduisant pas d'éléments nuisibles à la vue (hauteur limitée des aménagements, utilisation de matériaux organiques, respect des couleurs de constructions provençales, etc.). Une étude paysagère et une étude historique, jointes au Carnet 8, ont notamment été prises en compte à cet égard.

Le Potager :

Dès leur arrivée, les visiteurs seront amenés à traverser le potager historique du château. C'est la première étape importante du projet. Il s'agit de reconstituer et mettre en valeur au travers de cette reconstitution, une partie du patrimoine agronomique lié au château. Le potager aura pour ambition la remise en valeur d'un certain nombre de variétés de fruits et légumes ancestraux. Cette culture sera dynamique, nos paysagistes effectuant l'entretien et la culture de ce potager directement sous les yeux des visiteurs. La production

a également vocation à être utilisée pour la restauration des visiteurs dans les différents points de restauration développés pour partie en phase 1 et ultérieurement.

Le Château :

Le monument historique que constitue le château sera bien évidemment au cœur du projet. Deux parcours de déambulation immersifs au cœur même du bâtiment, rendront sa visite "spectaculaire".

Le premier thème permettra au visiteur de découvrir le château en revivant un événement majeur de l'histoire du monument, la Révolte des Cascaevens. Ce parcours permettra aux visiteurs d'accéder aux salons XVIIème du château.

Le deuxième parcours de déambulation permettra quant à lui d'effectuer la visite des souterrains du château tout en suivant la vie de l'Amiral de Forbin, la famille de Forbin ayant été propriétaire du château pendant cinq siècles, et en découvrant La Marine Royale.

Un certain nombre d'animations permettront également au visiteur de déambuler dans le Jardin à la française conçu par le cabinet Le Nôtre, qui est le joyau extérieur du château.

L'ambition du projet étant également la préservation du patrimoine, un large plan pluriannuel de restauration du château est mis en œuvre avec le concours de la DRAC. Ces travaux de restauration auront pour but de sécuriser l'existant, notamment en rénovant les toitures et terrasses afin d'assurer l'étanchéité et la mise hors d'eau et hors d'air du monument.

2-1-3 Le développement du projet culturel et patrimonial sur le reste du site

L'ambition du projet est la mise en valeur du patrimoine culturel et historique de la Provence, et cette mise en valeur passe par deux axes principaux en phase 1, objet de ce permis d'aménager.

Les spectacles :

L'esplanade, faisant face au château sera l'endroit privilégié pour la réalisation de deux scènes de spectacles extérieurs.

L'une ayant comme fond de décor le château pour la réalisation de deux spectacles de nuit, mettant en valeur chacun tout ou partie de la Provence, l'autre ayant comme fond de décor la falaise naturelle, mettant en valeur l'un des événements de l'histoire du château en lien avec Napoléon.

Le Village Provençal :

De l'autre côté du ruisseau (Lavaldehan), sur la parcelle faisant aujourd'hui office de parking du château, le projet a pour but de reconstituer un village Provençal typique de l'époque fin 19ème/début 20ème.

Ce village est le point de passage obligé du visiteur, le lieu de repos, de restauration et permettant au visiteur de flâner. Chacune des maisons reconstituées hébergera les différents services nécessaires aux visiteurs et pour la plupart, autour de la grande halle centrale, reconstitueront les différentes boutiques mettant en valeur les produits régionaux, l'artisanat local etc...

2-1-4 Authenticité / Environnement

Le projet s'articule autour de ces valeurs fortes qui ont guidé chacun des traits de crayons qui ont permis de réaliser l'ensemble des documents joints à ce permis d'aménager.

Authenticité :

Depuis le scénario initial jusque dans le moindre détail de la réalisation technique sur le terrain, c'est ce terme qui a été le fil rouge.

Chacune des histoires racontées est authentique, et permettra au travers des scénarios d'ouvrir au visiteur un pan de l'histoire Provençale.

De la même façon, le choix de matériaux authentiques pour la réalisation technique des différents éléments constituant ce permis d'aménager est nécessaire et sera notre fil conducteur.

L'architecture des différents bâtiments retranscrira précisément le sentiment que le village Provençal a toujours fait partie du décor. Le choix du positionnement des différents

bâtiments a été guidé par les perspectives qu'ils offrent au visiteur, avec en fond de décor évidemment le château mais aussi la chapelle historique du village.

Les matériaux de construction privilégiés seront le bois, la pierre naturelle, les enduits à la chaux et les couvertures en tuiles anciennes.

Environnement :

Le projet a dans son ADN l'environnement et l'écologie. Les développements présents seront respectueux de l'environnement et feront la part belle aux animaux et à une intégration paysagère la plus transparente possible.

Les clôtures seront intégrées dans leur environnement paysager naturel, principalement basées sur des grillages simples pour celles qui ne sont pas visibles et afin d'être le plus neutre possible. Pour celles étant proches notamment du Jardin à la Française, le dessin d'une grille en fer forgé soumise à validation de la DRAC est en cours.

Le projet se veut également respectueux de la végétation. Le principe est de garder le maximum d'arbres de valeur existants et d'entretenir les sous-bois par un débroussaillage soigné (également pour des questions de risque incendie).

Les matériaux pour le traitement des sols seront naturels. Aucun enrobé à base de produits pétroliers ne sera toléré sur ce projet.

Depuis les parkings, jusque pour toutes les allées du site, c'est un sol à base de graves et sables naturels qui sera privilégié.

Les espaces paysagers seront également conçus pour permettre à la faune et la flore de s'épanouir en harmonie avec les aménagements effectués.

2-1-5 Exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière

A ce jour, aucune activité agricole, pastorale ou forestière n'est exercée sur le terrain d'assiette du projet. Au demeurant, dans l'avenir aucun aménagement ne fait obstacle au retour à un usage agricole, pastoral ou forestier du terrain. Au surplus, le projet ne tend pas à favoriser une urbanisation dispersée incompatible avec la vocation des espaces naturels environnants. Le projet est conçu selon un aménagement compact et économe de l'espace, aux abords immédiats du château et sur des emprises foncières aujourd'hui dégradées, comme en atteste le constat d'huissier joint en annexe au carnet 8.

2-1-6 Synergie entre site et projet

Le projet ne saurait être positionné dans un secteur urbanisé, puisqu'il s'agit de mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel de la Provence autour du Château de la Barben ainsi que de l'ensemble du domaine, au-delà même de son terrain d'assiette (plantations arboricoles détaillées au paragraphe 3-1-1 *Production & filières*).

En ce sens, le projet concourt non seulement à la préservation du Château, mais également à celle du domaine.

2-2 – Aménagement du terrain et modification d'éléments existants

Le projet d'aménagement est pensé autour de la notion de respect de l'existant, du « faire avec ».

Il s'attache à préserver les éléments pré-existants sur le terrain : arbres, murs et autres éléments de construction.

Il tend à limiter l'impact des constructions et des aménagements vis-à-vis des espaces et constructions avoisinants.

2-2-1 Accès

Les aires de stationnements sont aménagées au sud du terrain, entre la Touloubre et la route de Saint-Cannat. L'accès au site se fera par la RD572 uniquement. Les parkings ont été dessinés dans ce sens. C'est la route d'accès principale qui relie les grands axes de la région, direction Salon de Provence d'un côté, et puis Aix en Provence via Saint Cannat de l'autre.

Cet accès a été pensé en cohérence avec la gestion des flux de véhicules déjà existants (les visiteurs de notre voisin le zoo, qui accueille 350 000 visiteurs par an) et pour assurer la sécurité des visiteurs et la quiétude des riverains, tant autour de la zone aménagée que pour les habitants de La Barben.

Les véhicules devront transiter en évitement du village de La Barben et sans utiliser la D22.

Nos simulations de fréquentation annuelles portent sur 300 000 visiteurs par an, répartis sur environ 190 jours d'ouverture.

Notre offre de visite est calculée pour une durée d'environ 5 heures sur site, une grosse demi-journée avec le temps de restauration en plus.

Ceci peut porter le pic de visites en haute saison à 3000 visiteurs par jours répartis sur la journée complète de 10H00 du matin à minuit le soir à la sortie du spectacle de nuit.

Pour cette première année d'exploitation cette simulation porte le nombre de véhicules le matin ou en début d'après-midi de 500 à 600 véhicules pouvant arriver sur site dans la même heure. (Une première tranche de 500 à 600 véhicules de 9H30 à 10h30 et le même quantitatif de 14H00 à 15h00).

Le ratio que nous utilisons dans ce domaine des parcs à thème sont ceux de parcs de référence comme le Puy du Fou donnant 2,5 personnes par véhicule.

Nous nous sommes rapprochés de la direction des routes du département des Bouches du Rhône pour leur communiquer ce chiffre. La capacité de la route RD572, en incluant bien évidemment les flux du Zoo, cumulé au flux généré par le site du château est largement dimensionnée au regard de cette fréquentation.

2-2-2 Stationnement

Le dimensionnement des parkings a été effectué en fonction du foncier dont nous disposons et de la note de notre cabinet conseil (3SA Conseil) sur les capacités nécessaires pour la première année, tout en tenant compte des évolutions potentielles à venir.

C'est ainsi que nous avons dimensionné les stationnements de la façon suivante :

- 35 places pour les personnes en situation de Handicap (PSH), relatives à la capacité des tribunes du spectacle nocturne
- 20 places pour autocars ou bus relatives à la capacité d'accueil de groupes (scolaires ou voyageurs)
- 869 places pour véhicules légers

Ainsi, selon le ratio de 2,5 véhicules légers et de 30 par bus, ce parking permettrait d'accueillir à terme environ 2800 visiteurs simultanés.

Dans un souci de sécurité et pour garantir une fluidité sur l'ensemble de l'aire de stationnement, un sens de circulation sera imposé aux visiteurs entrant et sortant, par une signalétique claire. Une voie à sens unique a été dessinée en périphérie du parking dans le sens antihoraire, afin de desservir l'ensemble de la zone de stationnement via des allées transversales. Ainsi, les flux entrants et flux sortants ne se croisent pas et ne risquent pas de

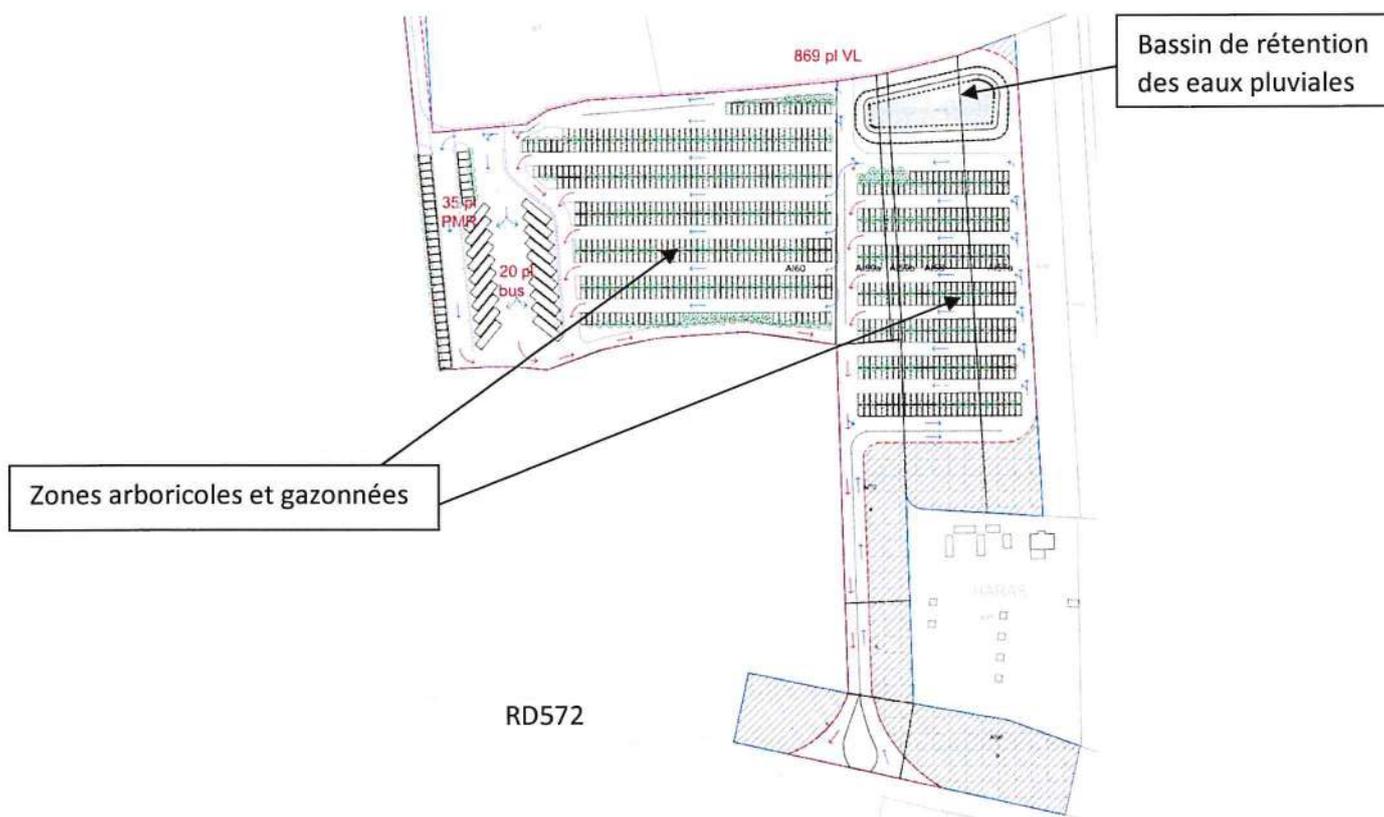
créer de blocage sur le parking. Ce principe est également mis en place pour sécuriser le flux des piétons rejoignant le site, sans devoir croiser les véhicules entrant sur le parking.

Ces espaces de parkings ont été pensés dans la philosophie générale d'intégration paysagère, avec la plantation d'arbres et la mise en herbe des baies. Les voies de roulement sont quant à elles réalisées en surface de sable stabilisé, aspect calcaire, dans le même esprit naturel que le parking de nos voisins du zoo. Cela participe au confort des visiteurs, facilite l'écoulement des eaux de pluies jusqu'au bassin de rétention dédié, et enfin, favorise le développement de la biodiversité sur le site. Nous excluons l'artificialisation des sols sur toutes ces surfaces de parking, comme d'ailleurs sur l'ensemble du site.

Un partenariat avec la chambre d'agriculture et l'association nationale d'agroforesterie a été noué afin que ces aires de stationnement soient paysagées avec la plantation d'arbres fruitiers distants de 4m, entre les baies. Leur fonction est double, obtenir à terme de l'ombre autant que possible sur les espaces de parking et retrouver une fonction agricole arboricole.

Depuis les aires de stationnement, les visiteurs se trouvent à proximité de la zone Accueil / Billetterie qui constitue l'accès piéton au site.

Après avoir traversé la Touloubre en empruntant le Pont 1, on accède à l'espace d'Accueil après un court cheminement ombragé.



2-2-3 Accueil, Potager

Au bord de la Touloubre, l'espace d'accueil est un lieu calme et arboré.

Le logis existant, composé de deux bâtiments, est conservé et aménagé afin d'accueillir le poste de sécurité.

Le mur d'enceinte est inchangé. Une grille en fer forgé est réinstallée afin de réaliser la clôture du site.

A1-Billetterie / A2-Sanitaires / A3 Local Technique

La billetterie et les sanitaires de l'accueil sont situés sur la terrasse jouxtant la petite maison existante. Cet espace est situé à un niveau permettant d'assurer le fait qu'ils soient hors d'eau lors des crues centennales. Le local technique est lui dédié à recevoir les installations techniques électriques et les différentes baies informatiques permettant d'assurer la surveillance du site depuis le local PC Sécurité.

Ils comportent un niveau unique, et leurs façades sont réalisées en bardage bois afin de s'intégrer à l'environnement existant arboré, à proximité de la Touloubre.

Le Potager :

Le potager constitue l'entrée sur le site et la première vision du château qu'aura le public.

Il se compose d'une allée centrale, permettant aux visiteurs de circuler, bordée de part et d'autre d'espaces aménagés et plantés de légumes anciens et d'autres variétés.

Une rampe d'accès PMR est réalisée afin de récupérer le dénivelé existant.

Au niveau du mur, l'escalier existant est déposé afin de réaliser un escalier neuf aux dimensions confortables et respectant la réglementation.

Local Transformateur 1 :

Ce bâtiment est le point de livraison de l'électricité sur le site. Il accueille la partie haute tension (20000 volts) et un local TGBT pour la distribution électrique du site.

Il est situé au plus près de l'arrivée électrique existante, et dans un coin discret et facilement accessible par les agents ENEDIS.

Il sera enfermé derrière une palissade de bois pour s'intégrer le plus discrètement possible au paysage.

L'ensemble des cheminements est réalisé en revêtements perméables, mélange de sables et de graviers.

Réserve d'eau incendie – T3

Une réserve d'eau est créée pour permettre de répondre aux besoins des pompiers en cas d'incendie. Cette réserve est dimensionnée pour pouvoir délivrer le débit nécessaire de 60m³/Heure sur les 3 poteaux incendie créés sur le site. Un système de pompe permet d'assurer ce débit, et peut être facilement contrôlé via un retour d'état, par le PC sécurité.

2-2-4 Le Village Provençal

L'accès au Village Provençal se fait par la route depuis le château. Dès l'entrée du village, la perspective vers la halle du marché s'offre aux visiteurs. Cette halle et les boutiques du village concourent à la vocation culturelle du projet de diffusion du savoir-faire provençal, ainsi qu'à la mise en place de circuits économiques dits courts. Au titre de cette contrainte de situation, les surfaces commerciales ne peuvent être aménagées ailleurs que sur le terrain d'assiette du projet.

V8 – La Halle au marché :

Bâtiment couvert à l'air libre, la Halle accueille les étals de marchands.

Le spectacle s'offre depuis l'extérieur du bâtiment et il est aussi possible de le traverser par son allée centrale.

Ses piles massives d'apparence pierre de taille supportent une charpente traditionnelle en bois qui accueille une toiture en tuiles canal anciennes, ornée d'épis de toiture en terre-cuite.

Sur la façade Nord, les piles sont ornées de lanternes permettant l'éclairage nocturne.

Dans l'axe de la Halle, une fontaine ornementale s'inscrit dans la perspective d'entrée.

F1 – La Fontaine :

Véritable espace public, la fontaine offre aux visiteurs un lieu de détente et de rafraîchissement.

De forme circulaire, elle est d'apparence pierre et plantée de haies afin d'en épaissir les limites. Autour de la source d'eau, elle accueille des sièges permettant aux visiteurs de s'installer librement pour se détendre.

A gauche en entrant sur le site, sur un léger promontoire, s'installent les bories.

V13-14-15 - Les Bories :

Ces petits édifices d'apparence pierre (murs et toiture) font références aux bories traditionnelles rurales de Provence.

Au nombre de trois, elles accueillent des boutiques de petites surfaces.

Non loin de la limite de propriété, la présence d'arbres existants permet d'en limiter l'impact visuel depuis la voie et les parcelles voisines.

V3- Le Snack :

A droite, en entrant sur le site, le snack « Chez Marius » offrira des services de petite restauration rapide sur l'ensemble du village dans un esprit cuisine locale.

Il se compose de différentes façades d'apparence enduit et pierre et aux toitures en tuiles canal anciennes. La façade Nord accueille une pergola en métal, végétalisée de plantes grimpantes (Glycine, jasmin, clématite, ...).

Le public est accueilli au niveau de la façade Nord afin d'effectuer et de récupérer les commandes au comptoir du snack.

La façade Ouest est quant à elle dédiée à accueillir un glacier.

Les espaces de restauration, regroupant tables, chaises et bancs sont situés au Nord du bâtiment, dans l'espace arboré, offrant aux visiteurs calme et fraîcheur au moment des repas.

V1-V2- Les sanitaires Hommes et Femmes :

Ces deux bâtiments sont réalisés en murs d'apparence enduit et pierre et leurs toitures sont réalisées en tuiles canal anciennes.

Chaque bâtiment se prolonge d'un appentis réalisé en structure bois et à la toiture en tôle ondulée, suivant des photos du 19^{ème} siècle. Ces appentis permettent d'abriter les ânes et le matériel nécessaire au fonctionnement immédiat du site.

V4- La Mairie et la Poste :

Ce bâtiment fait face à la halle au marché et accueille deux boutiques.

Son apparence, monumentale, reprend l'architecture des mairies.

Les murs ont une apparence d'enduit et pierre et la toiture est réalisée en tuile canal anciennes. Les menuiseries en bois sont équipées de volets en bois.

La façade Sud, façade principale, offre l'entrée principale du bâtiment par un parvis surélevé de quelques marches.

La façade Est comporte une partie « vitrine » permettant d'exposer les créations proposées à la vente, et propose une entrée secondaire.

V16 – Le Stockage :

Ce bâtiment s'implante en miroir du bâtiment de la Mairie-Poste. Il accueille un espace de stockage nécessaire au bon fonctionnement du site, il ne sera pas accessible au public.

Ses façades sont réalisées en bardage bois et sa toiture en tuiles canal anciennes. On y accède par l'arrière du site, en limite de propriété.

V5- La Maison des Santons :

Cet édifice en longueur accueille sur sa façade principale des vitrines nichées au sein de cinq arcades en pierre (arcs en anse de panier).

Elles offrent aux visiteurs le spectacle de fabrication des santons provençaux.

Les façades sont d'apparence enduit et pierres et la toiture est réalisée en tuiles canal anciennes.

Des contreforts d'apparence pierre reprennent la poussée des voûtes, entre les arcades et sur les façades Nord et Sud.

V17 – Stockage Santons :

Ce bâtiment s'implante en miroir du bâtiment de la Maison des Santons. Il accueille un espace de vestiaire nécessaire au fonctionnement du site et des spectacles, non accessible au public.

Ses façades sont réalisées en bardage bois et sa toiture en tuiles canal.

On y accède par l'arrière du site, en limite de propriété.

Un chemin réservé au personnel, longeant la limite de propriété, permet de desservir les bâtiments V16 et V17 et de rejoindre la zone de coulisses du spectacle Napoléon, située au Nord-Est de l'esplanade, en passant par le pont 4.

Il est aménagé à l'aide de sables et de graviers naturels.

V6-V7 - La maison Boutique :

Composée de deux bâtiments mitoyens, la maison boutique se situe en enfilade, après la maison des Santons.

Ses façades sont d'apparence enduit et pierre et les toitures sont réalisées en tuiles canal anciennes.

La façade Est, façade principale, accueille une pergola métallique végétalisée de plantes grimpantes (Glycine) qui marque l'entrée principale de la boutique.

La seconde entrée se fait par la vitrine localisée sur l'autre bâtiment, également en façade Est.

V9 – La Maison des Arches :

Cet édifice aux murs d'apparence enduit et pierre accueille en façade Nord et Ouest deux vitrines nichées au sein d'arcades (arcs en plein cintre) de briques.

La toiture est réalisée en tuiles canal anciennes, et est ornée d'épis de toiture en terre cuite.

Les accès se font par les façades Ouest (façade principale) et Est, façade donnant sur l'espace arboré.

V11 – Le Cabanon 1 :

A proximité de la Maison des Arches, le Cabanon 1 aux murs d'apparence enduit et pierre accueille en façade Nord une vitrine nichée au sein d'une arcade (arcs en plein cintre) de briques.

La toiture est réalisée en tuiles canal anciennes, les fenêtres sont équipées de volets en bois.

L'accès se fait par la façade Ouest, façade principale.

V10 – Le Petit Mas 1 :

Situé à la sortie du village, le Petit Mas 1 comporte une toiture en tuiles canal anciennes, ornée d'épis de toiture et d'une génoise à trois rangs.

Ses façades sont enduites et les fenêtres bois sont équipées de volets en bois.

La façade Nord est agrémentée d'une pergola métallique, végétalisée de plantes grimpantes (Glycine). Sa façade Sud est attenante à la Fontaine-Lavoir.

F2 - La Fontaine-Lavoir :

A la sortie du village, en allant vers l'esplanade la Fontaine-lavoir répond à la fontaine d'entrée du village.

Composée d'une fontaine circulaire bordée de deux lavoirs en pierre, la fontaine-lavoir permet une pause dans la promenade du visiteur, où il est possible de se reposer et de se rafraîchir.

V18 – Le Grand Mas :

Le Grand Mas est la première bâtisse de ce second accès vers l'esplanade des spectacles. Il comporte une toiture en tuiles canal, ornée d'épis de toiture et d'une génoise à trois rangs.

Ses façades sont d'apparence enduit et ses fenêtres sont équipées de volets en bois.

La façade Sud-Est est agrémentée d'une pergola métallique, végétalisée de plantes grimpantes (Glycine).

Aménagement des cheminements et implantation des bâtiments :

L'aménagement de l'ensemble des cheminements du village est réalisé en revêtements perméables constitués de sables et de graviers naturels.

Pour permettre une circulation ample et fluide des visiteurs dans le village, certains arbres existants devront être supprimés.

Quelques arbres existants seront également supprimés pour permettre l'implantation des bâtiments V2, V3, V16, V17, V9, V10 (se référer au plan de défrichage).

Le Pont 3 permet de franchir le ruisseau et d'arriver à l'espace de l'Esplanade et des Spectacles. C'est le pont principal, seul accès réservé au public pour passer du village à l'esplanade. C'est la raison pour laquelle sa largeur de 6m répond aux exigences des flux de visiteurs.

2-2-5 L'Esplanade et Les Spectacles

L'Esplanade s'articule autour de plusieurs bâtiments accueillant des boutiques.

E1 – La Bastide :

Cet édifice comporte des façades enduites et une toiture réalisée en tuiles canal, ornée d'épis de toiture et d'une génoise à trois rangs.

Les fenêtres et portes-fenêtres sont équipées de volets en bois.

De part et d'autre de la Bastide et de la pergola, sont aménagés des jardins.

Ces espaces végétalisés apportent de la fraîcheur à la promenade. Ils sont plantés de quelques arbustes d'essences locales, offrant un ombrage aux visiteurs.

E4 – Le Petit Mas 3 :

Implanté sur la partie nord de l'esplanade, le Petit Mas 3 comporte une toiture en tuiles canal, ornée d'épis de toiture et d'une génoise à trois rangs.

Ses façades sont enduites et ses fenêtres sont équipées de volets en bois.

La façade Sud-Est est agrémentée d'une pergola métallique, végétalisée de plantes grimpantes (Glycine).

E3 –Le Petit Mas 2 :

Le Petit Mas 2 comporte une toiture en tuiles canal anciennes, ornée d'épis de toiture et d'une génoise à trois rangs.

Ses façades sont enduites et ses fenêtres en bois sont équipées de volets en bois.

La façade Nord-Est est agrémentée d'une pergola métallique, végétalisée de plantes grimpantes (Glycine).

L'ensemble des cheminements de l'Esplanade est réalisé en revêtements perméables, mélange de sables et graviers naturels.

Le spectacle Napoléon s'organise autour d'une tribune et de différents bâtiments de service.

N1 – La Tribune Napoléon / N2 – La régie :

Les spectateurs sont accueillis dans cette tribune à gradins, accessible depuis l'Esplanade. Implantée à proximité de la falaise, celle-ci s'intègre naturellement dans le grand paysage existant.

Elle est réalisée en structure métallique et ses façades sont habillées de bardage bois, permettant une intégration dans le paysage naturel existant arboré.

Une couverture légère en toiles tendues est réalisée afin de protéger les spectateurs du soleil ou de la pluie.

La régie, implanté en façade Nord-Ouest, est également habillée de bardage bois.

L'Espace scénique :

Il accueille les différents spectacles. Son sol est réalisé en sables naturels et en espaces paysagers type champ de lavande.

Autour de la Tribune Napoléon, s'organise une zone de coulisses nécessaire au fonctionnement des spectacles.

Cette zone est réservée exclusivement au personnel.

L'accès se fait depuis l'espace scénique, et par un chemin technique qui s'inscrit dans la continuité du chemin technique du Village Provençal, et en passant par le Pont 4.

Ce chemin est réalisé en revêtement perméable, constitué de mélange de sables.

N3 - Le Vestiaire Napoléon :

Il se compose de trois volumes comportant de légères différences de hauteurs.

La Façade Sud, donnant côté Esplanade, ont une apparence d'enduit et pierre. Les autres façades sont réalisées en bardage bois. Les toitures sont réalisées en tuiles canal.

N4 – Le Stockage :

La Façade Sud, donnant côté Esplanade, a une apparence d'enduit et pierre. Les autres façades sont réalisées en bardage bois. La toiture est réalisée en tuiles canal anciennes.

Les fenêtres, côté Esplanade, sont équipées de volets en bois.

N5 - Le Préau :

La façade Sud, donnant côté Esplanade, ainsi que les façades Est et Ouest, ont une apparence d'enduit et pierre.

La façade Nord, côté coulisses, est réalisée en bardage bois en partie haute, la partie basse étant à l'air libre.

La carrière :

Elle permet les entrainements et les échauffements des animaux et acteurs des spectacles. Son sol est constitué de sables naturels.

Le spectacle Mistral, spectacle nocturne, s'organise autour d'une tribune et de différents bâtiments de service et de décor.

M1- La Tribune Mistral / M2-M3 -La Tour 1 et 2 / M4 -La régie :

La tribune Mistral s'implante à proximité de la falaise afin de s'inscrire dans la topographie existante et dans le grand paysage.

Elle est réalisée en structure métallique.

Ses façades sont d'apparence bardage bois, végétalisé de plantes grimpantes, et pierre.

Les deux tours et la régie reçoivent les mêmes matériaux de façades.

Le Transformateur 2 :

Ce bâtiment est le deuxième local transformateur du site. Il est le prolongement de la ligne HT pour assurer la puissance électrique nécessaire. Il accueille un local haute tension (20000 volts) et un local TGBT pour la distribution électrique du site.

Il sera enfermé derrière une palissade de bois pour s'intégrer le plus discrètement possible au paysage.

Le Lac :

Implanté au Sud de la Tribune Mistral, il permet les reflets et jeux de lumière, au centre de la mise en scène du spectacle nocturne Mistral.

M5 – Kiosque-Sanitaires :

Dans l'axe de la Bastide, ce bâtiment introduit l'arrivée à la Tribune Mistral.

Il accueille un kiosque permettant la vente des billets de spectacles ainsi que des sanitaires.

Ses façades sont d'apparence enduit et pierre, et sa toiture, réalisée en tuiles canal, est ornée d'épis de toiture.

Les façades Est et Ouest sont agrémentées de pergolas métalliques, végétalisées de plantes grimpantes (Glycine), qui créent de l'ombrage et marquent les accès aux sanitaires. Ces espaces ombragés sont prolongés par des espaces végétalisés, et plantés de quelques arbres pour le bien-être des usagers.

La façade Nord, dédiée à l'accueil des visiteurs et à la vente de billets, est également prolongée par un espace végétalisé.

M6 - Le Vestiaire Moulin :

Le vestiaire Moulin est constitué d'un bâtiment en « L », accueillant des vestiaires et habillé d'un bardage bois d'un côté et d'un enrochement artificiel en façades Nord et Ouest

Sur ce bâtiment s'installe un édifice à l'architecture de Moulin et s'inspirant du Moulin de Fontvieille d'Alphonse Daudet, à l'apparence enduit et pierre, représentant un signal dans le paysage.

Des cheminements dédiés au personnel sont organisés depuis l'esplanade et la Tribune Mistral, afin de rejoindre l'espace de vestiaire M6.

Ils sont réalisés en matériaux perméables, constitués de mélanges de sables.

2-2-6 Les ponts et la passerelle piétonne

Les ponts et la passerelle aménagés sur le terrain sont réalisés en matériaux naturels, et s'implantent de manière à réduire l'impact de la construction sur le sol naturel.

Pont P1 : C'est le pont permettant le passage de la Touloubre depuis le parking. Il est dimensionné pour permettre la sécurité du public et le passage de véhicules légers pour permettre des interventions rapides sur les parkings à partir du poste de sécurité.

Pont P2 : C'est le pont existant, qui sera renforcé pour permettre le passage de véhicules lourds. Il est réservé aux accès techniques du site du spectacle. Aucun visiteur n'empruntera ce pont.

Pont P3 : Ce pont est le principal destiné à permettre le passage piéton de l'ensemble des visiteurs. Il est l'accès principal depuis le village pour se diriger vers l'Esplanade de spectacles. Sa largeur de 6m permet d'assurer à la fois la sécurité du passage et une grande fluidité des flux piétons pouvant également se croiser.

Pont P4 : Ce pont est destiné aux services techniques opérationnels du parc. Il est l'accès prévu pour relier les coulisses du village provençal aux coulisses de l'esplanade spectacle. Ce pont est dimensionné pour permettre aux véhicules lourds de passer, et notamment permettre l'accès de sécurité à tout véhicule d'intervention.

La passerelle P5 : Cette passerelle longue d'environ 80m, en bois montée sur pieux, permet aux visiteurs de passer du Jardin à la Française et relier l'esplanade de spectacles en longeant les remparts du château. Cette passerelle est dessinée pour être praticable par les PMR.

2-2-7 Voies et espaces publics collectifs

L'ensemble des espaces extérieurs du projet d'aménagement est réalisé en revêtements perméables afin de faciliter l'écoulement des eaux de pluies et favoriser les continuités écologiques et le développement d'écosystèmes.

Les cheminements sont réalisés en mélange de sables et de graviers naturels.

Les espaces végétalisés sont plantés d'essences locales.

2-2-8 Implantation en limite de terrain

Les constructions sont implantées à distance des limites de propriété (à minima 4 m) afin de réduire l'impact visuel depuis les constructions et les voies existantes.

De plus, sur les zones en limite de propriété, les arbres existants sont systématiquement conservés.

Les clôtures implantées en limite de propriété sont réalisées en grillage simple métallique, permettant de conserver une transparence et de préserver la continuité visuelle et physique du paysage existant.

2-2-9 Matériaux, couleurs des constructions et réduction de l'impact visuel des installations

L'ensemble des constructions est réalisé autant que possible avec des matériaux locaux, naturels, et respectant les tonalités des constructions locales (tuiles canal anciennes, pierre, enduit), afin de s'intégrer au mieux dans l'environnement naturel et bâti pré-existant.

Un document complet, cf Carnet 9, à destination plus particulièrement de l'Architecte des Bâtiments de France, montre précisément les principes constructifs et les couleurs et références de matériaux.

Pour les bâtiments inspirés de constructions traditionnelles de la Provence (V1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 17, 18, E1, 3, 4, M5 et partiellement pour N3, 4, 5) :

Les enduits :

Les enduits seront réalisés dans un ton sable clair avec badigeons de tons terres naturelles : ocre jaune, ocre rouge, terre d'ombre.

Les menuiseries :

Les portes, fenêtres et volets seront réalisés en bois, avec double vitrage pour les fenêtres, suivant une composition et des profils traditionnels.

Elles seront peintes dans des tons classiques de la région : bleu grisé, vert pâle, marron de Provence, ...

Il ne sera employé qu'une seule couleur par bâtiment, avec les volets de la même couleur que les menuiseries mais dans un ton plus foncé.

Les toitures :

Les toitures seront en tuiles canal de Provence dans les tons rose-beige clairs (Ral 3012 clair), avec des tuiles de courant neuves et des tuiles de couvert de récupération. Les faitages seront scellés à l'aide d'un mortier beige clair.

Les bois apparents seront dans des tons brun foncé (Ral 8014 brun sépia)

Les éléments de ferronnerie :

Les éléments de ferronnerie seront peints dans un ton foncé vieux fer : Brun gris Ral 8019

Pour les tribunes et bâtiments situés dans les coulisses (N1, 2, 3, 4, 5, M1, 2, 3, 4, 5) :

Les bardages bois :

Ces bâtiments recevront un bardage vertical de planches brutes de sciage en bois de façon à s'intégrer discrètement au paysage. Les façades des tribunes seront végétalisées à l'aide de plantes grimpantes.

Les couvertures canal, le cas échéant, auront les mêmes caractéristiques que celles des bâtiments du village.

Les sièges des tribunes seront de couleur grise (Ral 7032 gris silex)

La conservation des arbres existants permet de réduire l'impact visuel des installations depuis les parcelles voisines et les voies.

2-2-10 Gestion et Collecte des déchets

La cadre de la création d'un tel parc à thème nous invite à mettre en place dès son ouverture la politique de gestion des déchets sur l'ensemble du site, et avoir le souci de montrer l'exemple dans ce domaine.

Pour cela, étant membre du syndicat des Parcs à thèmes en France, le SNELAC, nous nous inspirons des publications faites sur ce sujet que vous retrouverez en annexe Carnet 8 (Guide « Comment mieux collecter et gérer les déchets dans les Établissements recevant du Public »).

L'application directe dans le cadre de la création du parc à thème Rocher Mistral est basée sur les éléments suivants :

- La mise en œuvre du décret 5 flux : Papier/Carton, Métal, Plastique, Verre, Bois.
- L'implication des usagers/visiteurs dans cette démarche, par la mise en place de poubelles permettant de trier les déchets au moment de leur génération (emballages etc...) en les intégrant à l'esprit général du site.
- Pour la réalisation des différents ouvrages, décors, et autres, une politique de gestion en backstage avec la mise à disposition de bennes prévues à cet effet.

- La mise en place d'un contrat de valorisation des déchets avec un prestataire spécifique.
- La formation du personnel au tri sélectif.

De manière plus directement liée à l'activité du site :

Le recyclage des fumiers des animaux en engrais pour le potager.

Le compost au niveau de l'Auberge/snack pour utilisation comme engrais au niveau du potager et des différents espaces paysagers du site.

III - INTERACTIONS DU PROJET AVEC LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX SUR LE TERRITOIRE

La préservation de l'environnement est un élément constitutif du projet culturel et patrimonial « Rocher Mistral ». La mise en valeur de la biodiversité dans les alentours du château sera réalisée au travers différentes mesures spécifiques.

3-1 – Nature des aménagements bâtiments et paysage

En application des recommandations de l'architecte-paysager et en cohérence avec les enjeux définis par l'architecte des bâtiments de France, les aménagements en mitoyenneté du château seront implantés et réalisés afin de :

- Conserver l'unité paysagère naturelle (couvert forestier, cours d'eau etc.)
- Limiter au maximum l'impact sur les perspectives visuelles vers et depuis les monuments classés en conservant le couvert végétal au maximum et en jouant sur les reliefs physiques du site.

L'ensemble des travaux est effectué avec l'utilisation de techniques de construction (type d'architecture, aménagements, matériaux, plantations ornementales) cohérentes avec les préconisations de l'architecte paysager (couleurs, typologie et implantation en cohérence avec la topographie des lieux) et respectueuse de l'unité architecturale et environnementale préexistante du site.

3-2 – Actions environnementales sur la zone du Permis d'aménager

Le pétitionnaire a défini une vaste stratégie environnementale visant à intégrer l'ensemble des enjeux dans son projet et en s'appuyant sur des partenaires experts des différentes thématiques. Une association dédiée (Action pour la Nature) portera cette action :

- Inventaire et nettoyage des zones dégradées (déchets sauvages etc.) via la mise en place d'opérations en lien avec les associations locales dédiées et les journées annuelles spécialisées « opérations nettoignons la nature »
- Programme d'étude pluriannuel avec l'association LPO visant à approfondir la compréhension des enjeux faunistique et notamment ornithologiques (Aigle Bonelli, Grands Ducs, rapaces etc.)
- Définition d'actions opérationnelles pour favoriser la réimplantation pérenne de ces oiseaux sur le site. L'expert national du PNA Bonelli et les ornithologues de l'association « Regards du Vivants » seront diligentés pour ce faire
- Définition et mise en place d'un plan d'action d'entretien des zones à défricher en lien avec la réglementation (feux de forêt)
- Action spécifique sur l'enjeu « chiroptères » en lien avec le Groupe Chiroptères de Provence (GCP)

3-3 – Le projet de re-développement agricole au sein du domaine

NOTA BENE : Ce paragraphe expose les projets de développement du domaine sur l'aspect agricole.

Si ce projet de développement agricole ne fait pas partie intégrante de la demande de permis d'aménager actuel, sa mise en œuvre est étroitement liée à la réussite et au développement du projet faisant l'objet de ce permis. Il existe en effet une synergie entre le projet d'aménagement et le projet agricole, plus vaste, qui le complète, sans en faire directement partie.

Ce projet de développement agricole permettra de revaloriser des terres actuellement en friches et s'articulera autour des axes décrits ci-après.

3-3-1 Production & filières

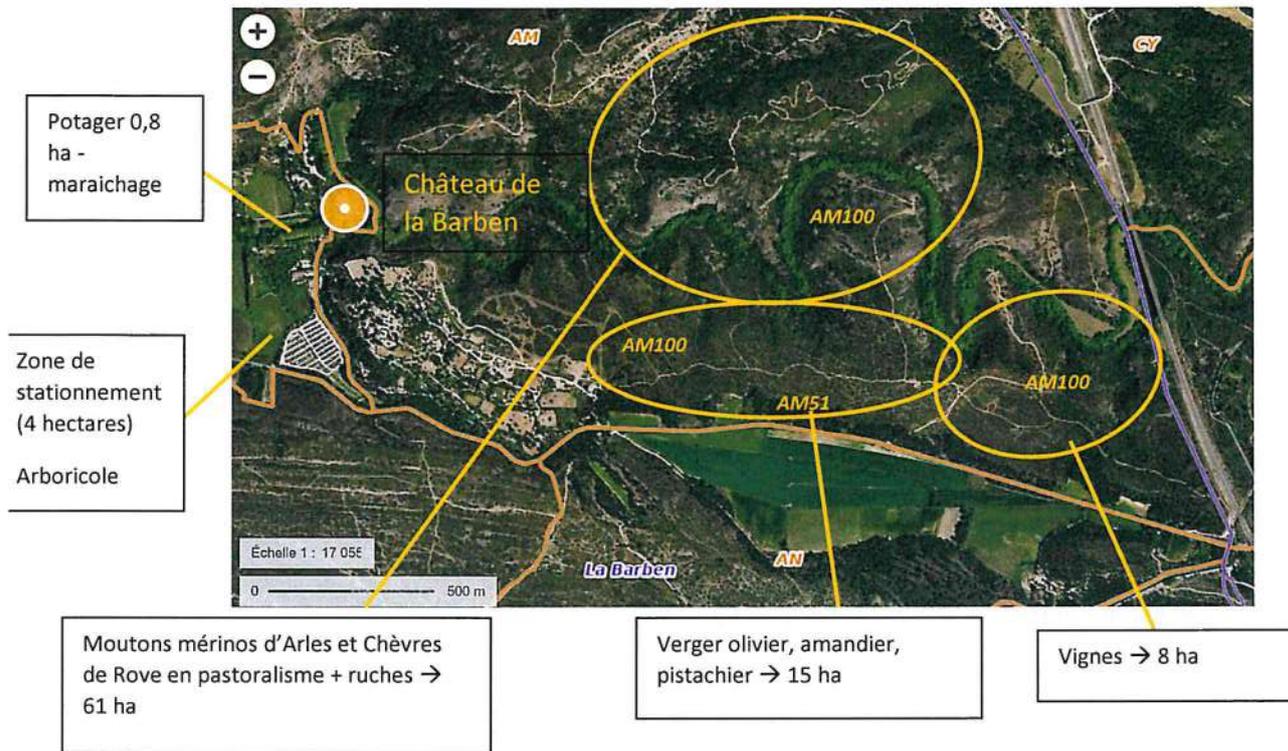
Le projet Rocher Mistral projette de revaloriser des terrains en friche depuis les années 1920 : de 60 à 89 ha de friche sur le domaine pourront ainsi être cultivés à terme.

Afin de lancer ce projet, diverses productions typiquement locales seront mises en place sur ces nouvelles terres agricoles :

- 15 hectares d'olivier
- 8 hectares de vigne
- Un élevage d'une centaine de Moutons Mérinos d'Arles et chèvres de Rove et dont le développement sera opéré en dialogue avec un partenaire expert du sujet (Maison de la transhumance – Salon de Provence)
- Une activité apicole avec l'objectif d'offrir un parcours floral sur site limitant la transhumance et ses externalités négatives (émission carbone). Cette activité doit pouvoir favoriser les phases de pollinisations utiles aux cultures et au biotope environnant
- 5 hectares de verger d'amandier et de pistachier en mode expérimental
- 28 hectares de surface remise en culture agro-durable
- et 61 hectares qui seront utilisés pour le pastoralisme ovin et caprin ainsi que pour l'apiculture ; dans une dynamique de respect et de préservation de la faune, de la flore et du paysage.

Un partenariat avec l'association française d'agroforesterie (AFAF) a pour but de faciliter ce développement en cohérence avec les zones naturelles actuelles.

A la lumière des études de terrains et des analyses de sol que nous avons pu réaliser, vous trouverez ci-après les emplacements indicatifs des différentes productions futures sur la zone de 89 ha.



Le potager historique du château de 0,8 ha (mitoyen au bâtiment) sera également réhabilité et il y sera implanté des essences maraichères typiquement provençales avec l'appui de la Société des Horticulteurs de Marseille. Ce lieu sera un lieu productif, pédagogique et ornemental ; lieu de passage de l'ensemble des visiteurs attendus sur le site.

Par ailleurs le potager sera un lieu de formation/réinsertion pour public fragile. 1 parcours de formation et d'insertion professionnel sur les sujets de maraichage/permaculture. Ces parcours de formation seront co-animés avec 2 ESAT du pays salonais.

3-1-2 Valorisation & circuit court

Une valorisation des productions est déjà prévue dans une dynamique de « circuit-court » : les produits (maraichers, apicoles, viticoles) seront utilisés dans les deux restaurants prévus au sein du château et vendus en boutique ainsi que sur le marché dans le village provençal. Des partenariats sont également en cours de définition afin de fournir des acteurs régionaux de l'aval des filières (confiserie, épicerie, restauration etc.)

Ainsi pour chaque filière, plusieurs pistes de débouchés et de commercialisation sont à l'étude :

- Les olives pourront être transformés et commercialisés via les Moulins voisins afin de produire huile d'olive AOP « huile de Provence », tapenade et olive de table valorisées sur le marché et épicerie du village provençal reconstitué au sein du domaine Rocher Mistral.
- Les amandes seront valorisées via un partenariat avec un acteur majeur de la confiserie du pays d'Aix qui cherche à réintégrer de la production française au sein de son processus de production
- Les agneaux pourront être vendus vers l'abattoir de Tarascon
- Le fromage typique des chèvres du Rove pourra profiter de la riche biodiversité en aromatique de la garrigue et être commercialisé en petites quantités au sein du marché provençal du domaine.
- Le miel sera valorisé avec des partenariats locaux pour la production de produits typiquement provençaux (nougat ...). Une prise de contact avec l'organisme ADAPI pour une collaboration est également envisagé.

3-1-3 Création d'emploi agricole

La mise en place du projet Rocher Mistral sera une source importante d'emplois y compris dans le domaine agricole. Un chef de culture et 2 salariés agricoles seront employés tout au long de l'année pour les différentes tâches au sein de l'exploitation et des employés issus des deux ESAT locaux travailleront à l'entretien du potager.